

ChAMPLAIN sacrifier son repos, son bien-être et sa fortune, s'exiler de sa patrie et venir sur les bords du St. Laurent y déployer un courage, une constance admirable, et cela parce qu'il était animé de ce motif sublime qu'il émettait lui-même: *le salut d'une seule âme vaut mieux que la conquête d'un royaume et les rois ne doivent songer à reculer les bornes de leur empire que pour y faire régner Jésus-Christ.*

Comment encore lire, sans intérêt et sans ressentir un sentiment d'orgueil, et les nobles efforts de nos aïeux en 1690 et leur glorieuse défense en 1775? On aime encore à voir se dérouler devant soi la chaîne des événements qui en 1759 amena la soumission du Canada à l'Angleterre. Et cette Providence adorable qui toujours a veillé sur notre pays pour le protéger n'a-t-elle pas aussi quelque attrait pour le lecteur? Le Canada est-il affligé par toutes les horreurs de la famine? Aussitôt Dieu lui envoie une armée qui s'empare du pays et y fait renaître l'abondance. Une révolution infernale se prépare-t-elle en France? De nouveau le Canada est arraché de ses mains et transmis à l'Angleterre qui le protège encore aujourd'hui de sa puissante égide.

Enfin celui-là ne peut certainement pas se vanter d'avoir une éducation soignée qui ignore, au moins, les principaux traits qui caractérisent l'histoire de son pays; qui peut faire des *quiproquo* semblables à celui de cette personne qui prétendait que la ville des *Trois-Rivières* avait été fondée bien avant celle de Québec.

Tous ces motifs doivent nous suffire pour nous porter à la lecture de l'histoire de notre pays, et pour nous engager à le faire sérieusement. Ne refusons pas de sacrifier quelques moments de récréation en faveur de cette étude; ne refusons pas surtout d'en faire le sujet de nos conversations journalières; car par ce moyen, nous pourrions profiter beaucoup de nos lectures.

— ooo —

Mr. A. Gill a reçu les ordres sacrés de *Sous-Diacre*, Vendredi dernier; de *Diacre* Dimanche, et de *Prêtre* hier matin. M. M. George Drolet et Augustin Ladrière ont été ordonnés *Sous-Diacre* Dimanche et le dernier a été ordonné *Diacre* hier matin.

Le pont de glace devant la ville ne se rend plus qu'à l'île d'Orléans; le doux temps ayant fait partir le reste.

Nous voyons tous les jours reparaitre nos confrères malades, et les symptômes de l'*influenza* disparaissent peu à peu.

Premiers.

SECONDE.

Régis Lapointe, en amplification.

TROISIÈME.

Louis Beaudet, en version latine.

CINQUIÈME.

Honoré Desruisseaux, en thème.

SIXIÈME.

Joseph Gariépy, en thème.

SEPTIÈME.

J. B. Plamondon.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Octave Ratté.

Nous apprenons à l'instant la mort subite de M. Louis-Antoine Montminy, curé de S. Gervais. Après avoir confessé toute l'après-midi d'hier, il est tombé à 7 h. frappé d'apoplexie foudroyante, nous dit-on. Il est mort sans sacrements, son vicaire étant absent dans le moment. Ce prêtre vertueux et zélé était né le 9 novembre 1803, et avait été ordonné le 20 Août 1826. Il avait terminé très-jeune des études brillantes dans cette maison, et, pendant 5 ou 6 ans de Grand-Séminaire, il y avait fait plusieurs classes, entre autres la Rhétorique. Avant d'être chargé de la cure de St. Gervais, il avait été successivement à St. François de la Beauce et à St. André. Sa mort prématurée plonge une paroisse immense dans le deuil et laisse sans appui des parents âgés, qui en moins de trois ans perdent deux de leurs fils prêtres. Mr. Montminy appartenait à la Société ecclésiastique de St. Michel, à celle d'une messe, et à la Congrégation du Petit-Séminaire.

Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur— La motion de Mr. Sherwood pour remettre à dix jours la considération de l'indemnité, a été négative par 53 contre 19. Sir Allan McNab ayant objecté que la Chambre n'avait aucun droit de voter un octroi d'argent sans y avoir été invitée par le Gouverneur, sa motion fut aussi rejetée par une majorité de 37. Sur motion de Mr. La Fontaine, la Chambre se forma en comité. Mr. Hincks annonça alors que le Gouverneur permettait à la Chambre de procéder sur cette question comme elle le jugerait à propos.

Le lendemain Mr. Boulton, secondé par le Dr. Wolfred Nelson, proposa que les personnes qui se sont rendues coupables de haute trahison, ou qui, sous cette accusation, se sont soumises au bon plaisir de la Reine, n'aient aucun droit à l'indemnité. Les résolutions de Mr. La Fontaine ainsi amendées ont passé à une grande majorité.

Voici donc un résumé des résolutions

de Mr. La Fontaine, telles qu'amendées, et reçues.

Résolu 10. Qu'en 1845 une adresse votée unanimement par l'assemblée législative a été présentée au Gouverneur d'alors le priant de faire admettre quelques mesures pour l'indemnité des pertes es-suyées dans le B-C. pendant la rébellion.

20. Qu'une commission de 5 membres fut nommée par le Gouverneur pour faire une enquête sur ces pertes.

30. Que, d'après le rapport des commissaires, le défaut de pouvoir ne leur a laissé d'autres moyens que celui de s'en rapporter aux allégués des réclamants.

40. Qu'une lettre adressée aux commissaires par l'ordre du Gouverneur, exposait que le but du Gouvernement était seulement d'obtenir une évaluation générale; les détails devant faire le sujet d'une enquête postérieure plus minutieuse.

50. Qu'en conséquence de la promesse faite à ceux qui ont éprouvé ces pertes, il est juste et nécessaire que les détails relatifs à ces pertes fassent le sujet d'une enquête plus minutieuse, et que ces pertes soient payées et compensées. (Ci-suit en forme de proviso, l'amendement de Mr. Boulton, rapporté plus haut.)

60. Qu'il devra être émis des débetures, payables à même le fonds du revenu consolidé, à l'expiration de vingt années, portant intérêt à 6 pour cent.

70. Que le possesseur de toute débeture émise en vertu de l'acte pour pourvoir au paiement des pertes, aura droit, le jour où les intérêts sur cette débeture sont payables, de l'échanger contre une débeture pour le même montant, et que les intérêts devraient être payés à même le fonds du revenu consolidé.

Un comité a été nommé pour s'enquérir des obstacles à la libre navigation en bas de Québec et des moyens de les faire cesser.

Du 15 au 27 Février, il y a eu 104 pétitions de présentées. On y remarque celles-ci: de la part des citoyens de Québec, priant la Chambre de considérer favorablement le projet du chemin de fer entre Québec et Halifax; de la part des mêmes, demandant des amendements à l'acte réglant les élections en cette ville; de la part des évêques catholiques du B. C., demandant à être incorporés dans leurs diocèses respectifs.

H. E. T.

Jeudi dernier, comme nous l'avons annoncé, a eu lieu une des plus nombreuses assemblées que l'on ait jamais vues en cette ville. On y a adopté une requête à la législature pour demander une diminution